

PU-TP / PU-TPR



DESCRIPTION DU PRODUIT

- Mousse de polyuréthane spéciale pour tuiles pour application au pistolet

CARACTÉRISTIQUES

- Facile à utiliser.
- Disponible en gris et tuile rouge (RAL 8004)
- Séchage rapide, résistant à l'humidité et aux basses températures.
- Usage professionnel, mousse de polyuréthane haute qualité.
- Haut rendement, adhérence forte, longue durée.
- Permet une progression rapide du travail
- Certificat de résistance au soulèvement des tuiles selon EN-14437:2007



APPLICATIONS

- Il est utilisé dans la construction de toitures pour installation, fixation et réparation. Avec un pot de 750 ml vous pouvez couvrir environ de 7 à 10 m² de toiture.
- La couche adhésive de polyuréthane pour tuiles offre une isolation thermique supplémentaire.

MATÉRIAU DE BASE



1. GAMME

ITEM	CODE	DIMENSION	PHOTO	TYPE D'APPLICATION	COLOR	RÉSISTANCE AU FEU	DESCRIPTION	
1	PUTP750	750 ml.					Mousse de polyuréthane spéciale pour tuiles pour application au pistolet.	12
2	PUTPR750	750 ml.			 RAL 8004		Mousse de polyuréthane spéciale pour tuiles pour application au pistolet.	12

2. ACCESSOIRES

ITEM	CODE	PHOTO	TYPE D'APPLICATION	MATÉRIELS
1	PUPI01			Pistolet applicateur pour mousses de polyuréthane
2	PUPI02			Pistolet applicateur pour mousses de polyuréthane

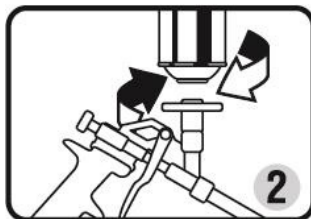
3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Caractéristique	Norme	Unité	Valeur
Volume	[--]	Mètre linéaire [m]	60 - 80 mètre linéaires (750 ml)
Densité spécifique	FEICA OCF TM 1019	kg/m ³	
Température d'applications	[--]	°C	min. +5 (surface), 20 – 25°C (pot)
Formation de peau	FEICA OCF TM 1014	Minutes (°C)	5 – 10 min
Temps de découpe	FEICA OCF TM 1005	Minutes (°C)	20 – 25 min
Temps de séchage	[--]	heures	1,5 – 5 heures, (selon la température et l'humidité)
Température de service	[--]	°C	De -40 à +90
Stabilité dimensionnelle	FEICA OOCF TM 1004	%	max. ± 5
Absorption d'eau	DIN 53428	vol. %	max. 1
Résistance à la compression	FEICA OCF TM 1011	MPa	0,04 – 0,05
Résistance à la traction	FEICA OCF TM 1018	MPa	0,12 – 0,14
L'allongement à la rupture	FEICA OCF TM 1018	%	20 – 30
Conductivité thermique	DIN 52612	W / (m K)	0,036 a 20°C
Degré d'inflammabilité	EN 13502 - 1	[--]	E
Température de stockage	[--]	°C	De +5 à +25
Temps de conservation	[--]	Mois	18

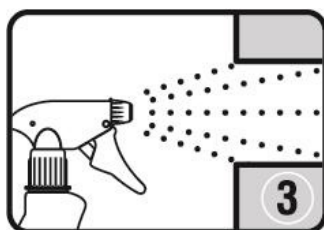
4. APPLICATION DU PRODUIT



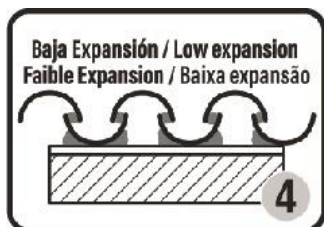
1. Les surfaces doivent être propres, sans graisse, huile ou autres impuretés. Les surfaces sèches et poreuses doivent s'humidifier avec de l'eau. La température optimale de travail est comprise entre 20°C et 25°C. Si la température de la cartouche est plus basse, mettez-la dans de l'eau chaude (max. T=40°C) pendant environ 20 minutes. Agitez énergiquement la cartouche tête en bas (20 fois environ) avant son utilisation et placez-la dans le pistolet applicateur.



2. Appuyez sur la gâchette et laissez sortir la mousse (environ 2 secondes). Ainsi le tube extenseur se remplit de mousse. Le pistolet est, à présent, prêt à l'emploi. Durant l'application de la mousse, tenir le pistolet en maintenant le produit en position verticale. Le débit de mousse sortant peut être modifié en utilisant la gâchette et vous pouvez le contrôler à l'aide de la vis d'ajustement sur la partie postérieure du pistolet.



3. Humidifiez la mousse après la pose pour accélérer le temps de durcissement. Lorsque la cartouche utilisée doit être remplacée, agitez la nouvelle cartouche vigoureusement, dévissez la cartouche vide et remplacez-la immédiatement par la nouvelle. Le changement de cartouche doit se faire rapidement afin d'éviter que la mousse ne durcisse dans l'adaptateur. La mousse résiduelle séchée sur la pointe du barillet ne peut être éliminée que de façon mécanique.



4. N'oubliez pas que la mousse peut s'étendre de 30% à 50%. Si vous opérez sur une cavité de plus de 5 cm, faites le remplissage par couches successives. Appliquez la deuxième couche seulement lorsque la première a séché. Après que la mousse a durci, découpez avec un accessoire aiguisé puis enduire, revêtir, peindre, etc.
5. Si vous n'utilisez pas toute la cartouche, nettoyez la valve avec le nettoyant PU-CL ou de l'acétone. La mousse durcie ne peut s'éliminer que de façon mécanique. La mousse sèche doit être à l'abri des rayons UV.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PU-TP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

- Mousse polyuréthane monocomposante pour tuiles - pistolet

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Técnicas Expansivas S.L
P.I. La Portalada II c/ Segador 13
26006 Logroño (La Rioja)
SPAIN

Service chargé des renseignements:

Tel: +34 941 272 131
Fax: +34 941 272 132
email: info@indexfix.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA: 33 1 45 42 59 59 (in France)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
alcanes en C14-17, chloro

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire (masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)).

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 2)

(de type A1 répondant à la norme EN 14387).

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.

• PBT:

CAS: 85535-85-9	alcanes en C14-17, chloro
-----------------	---------------------------

• vPvB:

CAS: 85535-85-9	alcanes en C14-17, chloro
-----------------	---------------------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	30-40%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33	alcanes en C14-17, chloro ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362, EUH066 PBT; vPvB	10-20%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-15%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-5%
CAS: 13674-84-5 EINECS: 237-158-7 Reg.nr.: 01-2119447716-31	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-5%

• SVHC

CAS: 85535-85-9	alcanes en C14-17, chloro
-----------------	---------------------------

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Mousse

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 4)

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage: 2B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

VME	Valeur momentanée: 0,07 mg/m ³
	Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VME	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN 374.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de protection EN 13688

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **État physique**

Aérosol

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

3,0 Vol %

· **Supérieure:**

18,6 Vol %

· **Point d'éclair**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température d'inflammation:**

199 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 6)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	20,3 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.
- | | | |
|--|----------|-------------------|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: | | |
| CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle | | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 308 mg/l (rat) |
| CAS: 13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate | | |
| Oral | LD50 | 3.600 mg/kg (rat) |
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.

PBT:

CAS: 85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro

vPvB:

CAS: 85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 05 01* déchets d'isocyanates

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1950 AÉROSOLS

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 9)

· IMDG, IATA	AEROSOLS
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· No EMS:	Attention: Gaz. F-D,S-U
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1l
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 10)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

CAS: 85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

• **Date de la version précédente:** 17.03.2023

• **Numéro de la version précédente:** 1

Acronymes et abréviations:

- Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
- Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
- Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.03.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.03.2023

Nom du produit: PU-TP

(suite de la page 11)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

FR